

Commune de Saint Paul Cap de Joux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril 2025, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le 29 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Michel BELAVAL, Bruno BERTHOUMIEUX, Brigitte BILLOUX, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Thierry VIALARD, Zalifaou BERNÈS, Michèle GUIRAUD, Christian BELAUT, Ernest DURAND.

Excusés : Carole CARNEMOLLA COUSIN,

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Plan de Financement & demande de subvention : Mises aux normes Vestiaire Salle des Sports

M. le Maire rappelle la délibération du 13 février 2025 concernant le choix du maître d'œuvre et le PLF. Cependant, une anomalie est présente dans le tableau. Monsieur le Maire informe le conseil municipal des modifications de la nouvelle répartition. Montant de la maîtrise d'œuvre déléguée pour un projet de 111 378€ HT soit 132 276€ TTC

M. le Maire présente et détaille le plan de financement. Il propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, auprès du conseil Régional d'Occitanie et du Conseil Départemental du Tarn :

Dépenses HT		Recettes	
<u>Estimation des travaux</u>			
Prix Hors A D O	110 000 €	Etat 40%	44 551 €
Assurance Dommages Ouvrage	1 378 €	Région Occitanie	20 000 €
		Département 18%	20 048 €
		Commune	26 779 €
TOTAL HT	111 378 €	TOTAL HT	111 378 €
TOTAL TTC	132 276 €	TOTAL TTC	132 276 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'avant-projet et son plan de financement comme détaillé ci-dessus,
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat, de la Région et du Département,
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget primitif 2025,
- Autorise M. le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et lui
- Donne pouvoir à M. le Maire de signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire :
Laurent VANDENDRIESSCHE



Le Secrétaire de Séance :
Michel BELAVAL

